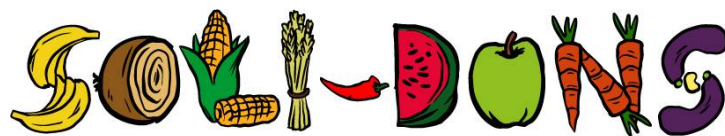


ASBL Soli-Dons



Rapport d'activités 2018

**Chaussée de Braine-Le-Comte, 2
1400 Nivelles**

Introduction

L'année 2018 fut marquée par la naissance de l'ASBL Soli-Dons.

Le projet prenait tellement d'ampleur au sein de l'ASBL « Les Quatre Vents » que plusieurs citoyens ont décidé de créer une entité juridique distincte qui porterait le nom du projet développé au sein de la maison d'accueil de cette ASBL.

L'année 2018 fut également marquée par le déménagement du service vers un bâtiment plus adapté à l'accueil et à la valorisation des produits reçus. Ce dernier est mis à disposition gratuitement par la Ville de Nivelles. Il est situé au 2 de la Chaussée de Braine-le-Comte à Nivelles. Il a été, après plusieurs années d'occupation, entièrement rénové par l'équipe de maintenance de l'ASBL «Les Quatre Vents».

La maison d'accueil «Les Quatre Vents» y a transféré le matériel Horéca acquis pour le développement de ce projet (tables, frigo en inox et chambre froide).

Notre association a publié ses statuts le 1^{er} juin 2018 (Annexe 1).

Son but social est le suivant :

« L'association a pour but principal la lutte contre le gaspillage alimentaire pour lequel elle se veut être un acteur et un opérateur de première ligne. »

Dans ce cadre, elle participe à la redistribution, à titre gratuit, de surplus alimentaires à des personnes en difficultés sociales.

Elle met en place des ateliers de conservation des produits remis et utilise pour ce faire toutes les techniques anciennes et modernes. Elle gère les apports importants de produits en développant des ateliers de transformation et de valorisation de ces derniers.

Elle pourra exercer également des activités de formation, information, prévention, collaboration, soutien, organisation d'événements, partenariat, récolte de fonds ou des subsides, construction de toute structure, mise à disposition et prêt de tout matériel et engager du personnel pour mener à bien ses actions.

Elle pourra aussi effectuer, par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son but social ou en facilitant la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes les voies de droit dans toutes associations ayant un but analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son but social ».

L'activité :

Comme rappelé dans le but social, l'activité principale de notre association est la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans ce cadre, elle participe à la redistribution, à titre gratuit, de surplus alimentaires à des personnes en difficultés sociales, sous forme de colis.

« Soli-dons » n'est pas une épicerie sociale ou un magasin social. Elle veut soutenir ponctuellement les familles dans la recherche de solutions à leurs difficultés.

Contrairement à d'autres dispositifs d'aide existant, elle n'évalue pas « l'état de pauvreté » des bénéficiaires. La qualité de bénéficiaire est déterminée par nos partenaires. Nous aborderons en détails ce point par la suite.

Tous les matins (du lundi au samedi) notre chauffeur va chercher les invendus dans des enseignes de la grande distribution. Une fois la marchandise récoltée une équipe, réceptionne, trie et confectionne les colis alimentaires essentiellement constitués de produits frais (fruits, légumes, charcuterie, plats préparés, produits laitiers...).

Le tableau qui suit reprend le nombre de colis distribués en 2018, aux personnes ainsi que le nombre de personnes concernées (les membres de la famille).

Mois	Nbre de colis	Nbre de personnes concernées
JANVIER	274	685
FEVRIER	138	345
MARS	280	683
AVRIL	213	592
MAI	202	597
JUIN	178	491
JUILLET	182	533
AOUT	210	588
SEPTEMBRE	204	542
OCTOBRE	307	760
NOVEMBRE	264	638
DECEMBRE	247	653
TOTAL	2 699	7 107

Notre installation terminée, nous avons demandé un numéro d'autorisation de distribution des denrées alimentaires auprès de l'AFSCA. Notre numéro est le : **AER/BNA/003566**, obtenu le 22/06/2018.

Grâce à l'«héritage» de l'ASBL Les Quatre Vents, notre association a pu poursuivre son activité et reprendre en son nom les conventions établies entre la Banque Alimentaire Bruxelles Brabant et 5 grandes enseignes de la grande distribution : Hyper Carrefour Mont Saint-Jean, Carrefour Market Genappe, Aldi Nivelles, Aldi Genappe et Colruyt Waterloo.

Depuis Août 2018, Soli-Dons a son propre numéro d'adhérent à cette banque (178) ce qui lui permet de pouvoir bénéficier une fois par mois des produits de cette dernière moyennant le paiement d'une cotisation trimestrielle.

Le tableau qui suit reprend les quantités de marchandises retirées dans les magasins en 2018 :

Mois	Aldi Nivelles	Aldi Genappe	Colruyt Waterloo	Carrefour Mont-St-Jean	Carrefour Genappe	TOTAL EN KG
Janvier	618,65	995,05	3249,55	1622,55	1178,67	7 664,47
Février	415,75	817,35	2583,3	1264,05	638,1	5 718,55
Mars	585,05	751,3	2074,61	1418,7	1410,45	6 240,11
Avril	595,92	780,83	2629,98	950,45	1456,55	6 413,73
Mai	601,7	558,4	2849,18	116,8	989,15	5 115,23
Juin	926,61	833	1918,4	0	1289,85	4 967,86
Juillet	906,16	671,18	3400,857	0	1235,18	6 213,377
Août	770,5	667,39	3639,577	432,52	0	5 509,987
Septembre	381,8	270,8	1334,24	1279,66	0	3266,5
Juin	926,61	833	1918,4	0	1289,85	4 967,86
Juillet	906,16	671,18	3400,857	0	1235,18	6 213,377
Août	770,5	667,39	3639,577	432,52	0	5 509,987
Septembre	381,8	270,8	1334,24	1279,66	0	3266,5
TOTAL	9351,63	8346,78	24976,695	19324,04	8197,95	76 029,945

En Septembre 2018, nous avons dû arrêter la collaboration avec le Carrefour Market de Genappe car les produits retirés ne répondaient plus aux exigences des normes imposées par l'AFSCA en matière de redistribution des denrées alimentaires. Vous constatez également à la lecture du tableau ci-dessus qu'en juin et juillet nous n'avons pas pu retirer de marchandises l'Hyper Carrefour de Mont Saint Jean car ce dernier était en travaux.

L'équipe :

Une coordinatrice: dans le prolongement de son action de gestion de l'hôtellerie de la maison d'accueil de l'ASBL « Les Quatre Vents », elle assure les transitions entre les deux ASBL. Sa présence sur site n'est requise que pour s'assurer du bon fonctionnement du service. Elle est garante de la fourniture des apports en produits frais à la structure d'hébergement. Elle organise également l'accueil des personnes en difficultés, la gestion des salariées présentes et des bénévoles. Aucune distinction n'est réalisée dans le cadre de l'accueil entre « anciens » de la maison et autres personnes en détresse sociale.

2 employées:

1 salariée de l'ASBL « les Quatre Vents » dans le cadre d'un emploi mi-temps APE 2.vert « insertion par le logement », elle gère le local d'accueil et est chargée, sans distinction quant aux origines des personnes, de la distribution des colis.

1 mi-temps (projet Viva For Life de l'ASBL « les quatre vents ») de juin 2018 à novembre 2018, elle est chargée de « l'écolage » des stagiaires, Art 60 §7 et bénévoles. Elle assure également un soutien administratif. Elle apporte une attention particulière dans son travail à la présence des enfants dans les familles. Elle passée à temps plein à partir de novembre 2018. Son contrat prendra fin en mars 2019.

2 stagiaires (Ecole Provinciale des métiers de Nivelles),

3 Art 60 :

Un article 60 mis à disposition par le CPAS de Nivelles du 01/04/2018 au 25/07/2018.

Le contrat a été interrompu car la personne ne respectait pas les consignes d'enlèvement des produits et nous mettait en difficulté par rapport aux magasins.

Un article 60 mis à disposition par le CPAS de Seneffe à partir du 10/09/2018 au 09/03/2020 il est chargé de la réception de la marchandise, tri, préparation des colis alimentaires, soutien à la distribution des produits frais.

Un article 60 mis à disposition par le CPAS de Nivelles du 09/05/2018 au 09/05/2019, en qualité de chauffeur.

4 bénévoles qui renforcent l'équipe pour la réception de la marchandise et la confection des colis alimentaires, 3 d'entre eux animent et participent aux ateliers soupe.

Durant les mois d'été 2018 (Juillet et Août) et grâce au soutien de l'ASBL « Les Quatre Vents » nous avons pu compter sur 3 jobs étudiants qui sont venus renforcer l'équipe de Soli-Dons.

Nos partenaires :

- Comme stipulé précédemment nous ne sommes pas une épicerie sociale ou un magasin social. Nous voulons soutenir **ponctuellement et à titre gratuit** les familles dans la recherche de solutions à leurs difficultés. Ne disposant d'aucun service social, nous n'avons aucun critère interne pour évaluer l'état de pauvreté des personnes et laissons le soin d'établir ce dernier, en fonction de leur(s) grille(s) d'analyse (cadres réglementaires propres), à nos partenaires :

Centre d'Action Sociale de Nivelles
Centre d'Action Sociale de Seneffe
Aide en Milieu Ouvert «Tempo»
Service de Santé Mental de Nivelles
Service du personnel du Village N°1
Services d'accompagnement: La Cordée et l'Exception
ASBL «Les Quatre Vents» (maison d'accueil)
ASBL «Le Goéland» (maison d'accueil)
Le Bric (Entreprise de formation par le travail)

Afin de bien identifier les demandes d'intervention, les partenaires remplissent un document type prénommé «demande d'aide alimentaire» (voir Annexe 2).

Nous constatons, à l'analyse des demandes, que le CPAS de Nivelles (un de nos partenaires privilégiés), représente 70% des demandes.

- Toujours soucieux de lutter contre le gaspillage alimentaire nous avons agrandi notre réseau de distribution. Une partie de la marchandise est donnée à :
l'ASBL «Entraide» à Saintes, la maison maternelle «Home Fernand Philippe» à Wanfercée-Baulet. Un nouveau partenariat a vu le jour fin d'année avec le Frigo Solidaire de Braine-l'Alleud.
- La Banque Alimentaire Bruxelles Brabant : signatures de convention avec 5 enseignes de la grande distribution (Hyper Carrefour Mont Saint Jean, Carrefour Market Genappe, Aldi Nivelles, Aldi Genappe, Colruyt Waterloo), signature d'une convention afin de pouvoir bénéficier des produits BAB (Banque Alimentaire Bruxelles-Brabant), produits secs, congelés...

Les p'tits plus de «Soli-Dons»:

- Organisation d'ateliers soupe un jeudi sur deux, animés par des bénévoles, chez un particulier dans une cuisine semi professionnelle. Dans un premier temps l'objectif était d'y faire participer les bénéficiaires des colis mais ce système n'a pas connu un grand succès. L'invitation a été lancée aux hébergés de la maison d'accueil « Les Quatre Vents »,
- Organisation d'un Disco Soupe le 24 Novembre 2018 afin de sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire. 2 groupes sont venus faire un concert à titre gratuit (Doe et Célia Rawinski), confection, dégustation et vente de soupe était au programme. Un grand succès !
- Création d'une page Facebook,
- Participation au Patathon 2018, récolte de pommes de terre pour les Banques alimentaires : 2 membres de l'équipe, et un bénévole y ont participé,
- Vente occasionnelle de soupes artisanales, confectionnées lors des ateliers soupe et vendues lors du Disco Soupe et via notre page Facebook,
- Organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants des personnes bénéficiant de colis alimentaires. Une quinzaine d'enfants étaient présents. C'est un de nos bénéficiaires qui a joué le rôle de Saint-Nicolas,
- Reportage photo réalisé par ORES au sein de l'ASBL afin de mettre en avant la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la pauvreté, parution de l'article dans le journal trimestriel,
- Reportages audio de la RTBF dans le cadre de Viva For Life 2018 sur la pauvreté infantile. 2 familles ont pu témoigner de l'apport de Soli-Dons dans leur quotidienneté. Un reportage a été réalisé sur l'activité de Soli-Dons,
- Présence à La Paroisse de Nivelles afin de présenter l'ASBL Soli-Dons.

Projets et perspectives 2019 :

- Appel à projet Viva For Life 2018, dossier remis en décembre 2018 pour un subside de 50.000 euros pour du renfort de personnel. Nous devrions recevoir la réponse en février 2019,
- Définir une commission paritaire, un secrétariat social, médecine du travail,
- Appel à projet Plan REGAL 2 introduit par l'ASBL « les Quatre Vents ». Pourquoi cette décision ? L'accès à ce plan n'était possible qu'aux lauréats du plan Régal 1. L'ASBL « Les Quatre Vents » étant toujours principal signataire de la convention d'occupation du bâtiment que nous occupons, nous avons opté pour un projet qui vise à l'aménagement des postes de travail. Le dossier a été remis en octobre 2018. La demande de subside porte principalement sur l'aménagement des locaux (rampes d'accès, goulottes d'évacuation pour les composts, plaques en inox....) budget demandé 4190.71 euros,
- Demande de subsides pour les frais de fonctionnement auprès de la Province du Brabant Wallon, budget sollicité 8000 euros,
- Mise en place de nouvelles conventions avec nos partenaires : CPAS NIVELLES, CPAS SENEFFE, CPAS GENAPPE, AMO (Aide en Milieu Ouvert) TEMPO, Service d'accompagnement La Cordée et L'Exception, Maison d'accueil Les Quatre Vents, Maison d'accueil le Goéland, Service de Santé Mentale de Nivelles, Village N°1 : clarification quant à la durée d'urgence limitée à 2 mois, après cette période possibilité de bénéficiaire de 20 colis moyennant une contribution de 2 euros par colis reçus,
- Demande de convention avec le Colruyt de Nivelles,
- Convention de partenariat avec l'Epicerie Sociale de Nivelles « Epi-Sol »,
- Demande d'agrément en tant qu'initiative d'économie sociale ce qui nous permet d'avoir des Art 60 mis à disposition,
- Installation du programme Winbooks, programme comptable.

Remerciements:

- L'ASBL « Les Quatre Vents », pour leur soutien financier dans la création de l'ASBL, les différents dons de matériel et le prêt de la camionnette,
- L'ASBL « Prévention Jeunesse », pour leur soutien financier tout au long de l'année,
- La Ville de Nivelles pour le bâtiment,
- La société ORES pour notre visibilité dans leur magazine trimestriel,
- L'Ecole Provinciale des Métiers pour la mise à disposition de stagiaires,
- La RTBF pour les reportages audio.

Annexe 1

Annexe 2